
9.3. FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN ET AUTRES ENDROITS – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée pour le fauchage des levées de chemin et autres endroits;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de monsieur Jean-Jacques St-Pierre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le fauchage des levées de chemin et autres endroits à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 81.63 \$, incluant les taxes, selon la soumission présentée par monsieur Jean-Jacques St-Pierre en date du 26 mars 2024.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

BORDEREAU DE SOUMISSION

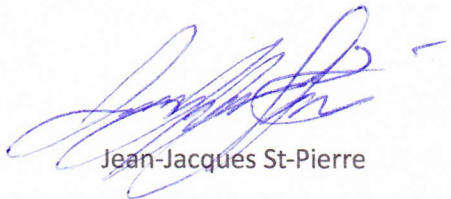
FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS ET AUTRES ENDROITS

26 Mars 2024

Je, soussigné, Jean-Jacques St-Pierre, faisant affaire sous la raison sociale de Jean-Jacques St-Pierre, offre à la ville de Saint-Pie d'exécuter les travaux de fauchage des levées de chemins sur les divers rangs de la municipalité et à certains endroits désignés par le contremaître municipal au prix suivant :

TRACTEUR ET HOMME (Faucheuse de la municipalité)	71.00\$/ heure
T.P.S.	3.55\$
T.V.Q.	7.08\$

TOTAL	81.63\$/heure



Jean-Jacques St-Pierre

2715 Route 235

Saint-Pie, Québec

J0H 1W0

Maison : 450 772-2544

Cellulaire : 450 771-9932